

## **MODALITÉS GÉNÉRALES ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **Adresse du bureau des services administratifs**

Astellas Pharma Canada, Inc.  
675 Cochrane Drive,  
bureau 500, West Tower  
Markham, Ontario L3R 0B8  
Téléphone : 905 470-7990  
Télec. : 905 470-7799

### **Service à la clientèle d'Astellas**

Téléphone : 1 800 668-8641  
Courriel : [APCA\\_Customer.Service@Astellas.com](mailto:APCA_Customer.Service@Astellas.com)

### **Renseignements sur les commandes**

Astellas Pharma Canada Inc. (« Astellas ») a pour politique de vendre ses produits uniquement à des grossistes et des distributeurs autorisés (désignés « distributeurs autorisés » dans les présentes). Pour passer une commande, un distributeur autorisé doit appeler le service à la clientèle d'Astellas ou lui envoyer un courriel.

#### **1. Modalités de paiement :**

Les modalités de paiement sont net 30 jours à partir de la date de la facture. Les factures sont payables dans leur intégralité et aucune déduction ni compensation n'est autorisée sans l'autorisation préalable écrite d'Astellas. Toute demande de déduction ou de compensation doit être soumise par écrit au service à la clientèle d'Astellas. Astellas se réserve le droit de retenir les commandes pour les soldes en souffrance.

#### **2. Expédition :**

Les commandes seront expédiées franco à bord origine avec frais d'expédition et d'assurance payés par Astellas. Les commandes seront expédiées par un transporteur du choix d'Astellas.

Si un distributeur autorisé demande à se faire livrer un envoi par un autre transporteur que celui choisi par Astellas ou s'il demande une livraison spéciale entraînant des frais de transport supplémentaires, ceux-ci seront à la charge du distributeur autorisé.

La propriété des produits et les risques de perte seront transférés au distributeur autorisé au moment de la remise au transporteur. En cas de perte ou de dommages causés aux produits lors du transport, le distributeur autorisé recevra d'Astellas un crédit équivalent au prix qu'il a payé ou le remplacement du produit (à la discrétion du distributeur autorisé) dans les trente (30) jours suivant la transmission de l'avis portant sur ces pertes ou dommages par le distributeur autorisé. Astellas doit contracter une assurance suffisante pour couvrir l'intégralité des pertes ou dommages (en fonction du prix payé par le distributeur autorisé) pouvant être occasionnés lors du transport de ces produits.

### **3. Commandes :**

Toutes les commandes sont sous réserve de l'acceptation d'Astellas. Astellas peut, à sa seule discrétion, décider de ne pas accepter les commandes et peut effectuer des contrôles sur les commandes et/ou répartir différemment l'approvisionnement en produits. **L'acceptation sera donnée uniquement par Astellas par l'entremise d'une correspondance ou par l'exécution de la commande par Astellas.**

### **4. Commande minimum :**

Des frais de manutention de 25 \$ à la charge du distributeur autorisé seront ajoutés sur les commandes de moins de 1 000 \$.

### **5. Dommages non apparents :**

En cas de découverte des dommages non apparents, vous devez contacter le service à la clientèle d'Astellas dans les cinq jours ouvrables pour signaler les dommages. Le représentant du service à la clientèle vous indiquera le processus à suivre.

### **6. Dommages apparents :**

Tout dommage apparent doit être noté sur la feuille de route du transporteur à la réception de la commande. Une demande doit être faite à ce moment-là afin que l'inspecteur du transporteur examine la marchandise en question. **Ne refusez pas la marchandise expédiée. Les expéditions refusées en raison de dommages apparents ne seront pas créditées par Astellas.** Communiquez immédiatement avec le service à la clientèle d'Astellas pour signaler le produit endommagé. Le représentant du service à la clientèle vous indiquera le processus à suivre.

### **7. Entreposage et manutention :**

Les distributeurs autorisés doivent maintenir des conditions de stockage et de manutention adéquates pour tous les produits, conformément aux lois applicables et à l'étiquetage des produits en question.

### **8. Rappel de produits :**

Si un rappel ou un retrait de produit est nécessaire, Astellas indemniserà le distributeur autorisé pour les dépenses engagées afin d'obtenir tous les services nécessaires au rappel demandé par Astellas.

### **9. Garanties :**

ASTELLAS GARANTIT QU'AU MOMENT DE L'EXPÉDITION, AUCUN PRODUIT LIVRÉ AUX TERMES DES PRÉSENTES NE SERA DÉNATURÉ OU NE PORTERA UN ÉTIQUETAGE FALSIFIÉ AU SENS DE LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES DU CANADA.

ASTELLAS NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, CONCERNANT LES PRODUITS, SAUF CELLES QUI SONT STIPULÉES DANS LA DESCRIPTION ET LE MODE D'EMPLOI FIGURANT SUR L'ÉTIQUETAGE DESDITS PRODUITS.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST RENDUE NULLE ET NON AVENUE LORSQUE LESDITS PRODUITS NE SONT PAS ADMINISTRÉS, ENTREPOSÉS, MANIPULÉS ET/OU AUTREMENT UTILISÉS CONFORMÉMENT À LA DESCRIPTION ET AU MODE D'EMPLOI FIGURANT SUR L'ÉTIQUETAGE.

Le recours du distributeur autorisé en cas de violation de la garantie relative au produit prévu aux présentes se limite uniquement au remplacement dudit produit lorsque celui-ci est jugé non conforme à la garantie limitée contenue dans les présentes, après un examen effectué par Astellas. Toute intervention en raison d'une violation de la garantie doit être engagée par écrit dans les douze mois suivant la date de livraison dudit produit au distributeur autorisé.

#### **10. Force majeure :**

Astellas sera excusée de tout retard ou défaut d'exécution en vertu des présentes en raison de motifs indépendants de sa volonté ou sans qu'il y ait faute ou négligence de sa part. Ces motifs pourraient inclure, mais sans s'y limiter, les incendies, grèves, embargos, pénuries ou indisponibilité des fournitures ou matières premières ou composantes des sources habituelles aux prix habituels, cas fortuits, problèmes de production ou de livraison, problèmes ouvriers, actes des gouvernements, guerres, sabotages et actes des clients, incapacité d'obtenir du transport, catastrophes nationales ou retrait d'une gamme de produits.

#### **11. Recours :**

La renonciation d'Astellas concernant une violation de ces modalités générales par le distributeur autorisé ne doit pas être considérée comme une renonciation à toute violation future ou comme une renonciation permanente.

Tous les recours d'Astellas, qu'ils soient prévus par la loi, par le contrat ou contenus ailleurs, seront considérés comme étant cumulatifs. Le distributeur autorisé sera responsable de tous les frais et dépenses, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, engagés par Astellas pour veiller à l'application des modalités et conditions.

#### **12. Assujettissement aux autres politiques :**

Tous les achats doivent être effectués conformément aux modalités de paiement décrites sur les factures et aux autres modalités qui peuvent être énoncées dans la liste de prix d'Astellas, dans sa politique de retour des marchandises et dans certaines autres politiques qui peuvent être en vigueur de temps à autre.

#### **13. Acceptation des modalités :**

Ces modalités générales s'appliquent à toutes les ventes de produits d'Astellas à des distributeurs autorisés. Lorsqu'un distributeur autorisé soumet une commande de produits à Astellas, il accepte ces modalités générales et accepte d'être lié par ces modalités pour l'achat desdits produits.

Aucune modification de ces modalités générales, y compris l'ajout de modalités conflictuelles ou supplémentaires dans un bon de commande ou de tout autre document soumis par le distributeur autorisé ne sera valide, sauf si elle fait l'objet d'une approbation écrite par Astellas.

#### **14. Modification :**

Les prix indiqués, les modalités de livraison, les modalités de paiement et les autres conditions énoncées dans les présentes peuvent être modifiés par Astellas à tout moment et sans préavis. Les prix sont soumis à toutes les taxes applicables exigées par les différents paliers de gouvernement (fédéral et provincial).

### **15. Vente des produits par l'entremise de distributeurs autorisés :**

Les clients qui achètent un produit Astellas auprès d'un distributeur autorisé doivent communiquer avec leur distributeur pour obtenir davantage d'informations et de détails.

### **16. Interdiction d'exportation :**

Tous les produits vendus par Astellas Pharma Canada Inc. sont étiquetés et approuvés pour la vente au Canada uniquement; ils ne sont pas destinés à l'exportation hors du Canada.

Un distributeur autorisé qui achète des produits d'Astellas ne doit pas, directement ou indirectement, et par quelque moyen ou arrangement que ce soit :

- (i) exporter un produit du Canada vers un autre pays;
- (ii) offrir à la revente, revendre ou offrir en dépôt pour la revente ou autrement distribuer un produit qui sera exporté du Canada vers un autre pays; ou
- (iii) offrir à la revente, revendre, offrir en dépôt pour la revente ou autrement distribuer un produit à toute autre personne ou entité (« revendeur ultérieur ») alors qu'il sait, soupçonne ou devrait raisonnablement savoir que le revendeur ultérieur a l'intention :
  - (a) d'exporter le produit du Canada vers un autre pays;
  - (b) d'offrir à la revente, de revendre, d'offrir en dépôt pour la revente ou d'autrement distribuer un produit à une autre personne ou entité, alors que le revendeur ultérieur sait, soupçonne ou devrait raisonnablement savoir ou soupçonner que le produit sera exporté du Canada vers un autre pays.

### **17. Rapport sur les données sur les achats :**

Les distributeurs autorisés de produits d'Astellas sont tenus de déclarer, de temps à autre, à Astellas et/ou à un tiers désigné par Astellas, IQVIA par exemple, toutes les ventes de produits Astellas (y compris les données historiques sur les ventes). Les renseignements reçus par Astellas seront conservés de manière confidentielle et utilisés uniquement dans le cadre de la gestion des conditions de vente et de la relation qu'entretient Astellas avec son distributeur autorisé, conformément aux lois applicables (y compris les lois régissant la protection des renseignements personnels). Dans la mesure où le distributeur autorisé peut, aux termes de ses obligations en vertu des présentes, collecter, utiliser ou divulguer des informations sur ses propres clients, le distributeur autorisé doit s'assurer qu'il dispose des consentements requis de la part dudit (desdits) client(s) pour la collecte, l'utilisation et/ou la divulgation de ces renseignements conformément aux lois applicables.

### **18. Violation des modalités générales :**

Si Astellas a des raisons de croire que le distributeur autorisé a violé les présentes modalités générales – en attendant les résultats de l'enquête qu'Astellas a choisi de mener à cet effet –, elle se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre ou de refuser de nouvelles ventes au distributeur autorisé en cause.

### **19. Politique entourant le retour des marchandises :**

Lorsqu'un produit d'Astellas a été acheté directement auprès d'un distributeur autorisé ou d'une autre personne (autre qu'un achat direct auprès d'Astellas), l'acheteur doit communiquer directement avec le vendeur direct du produit (la personne auprès de laquelle il a acheté ce produit) pour obtenir des instructions portant sur le retour du produit; les instructions qui suivent s'appliquent uniquement aux distributeurs autorisés.

Lorsqu'un distributeur autorisé achète un produit d'Astellas directement auprès d'Astellas, Astellas remboursera le produit dans les conditions suivantes :

Le distributeur autorisé peut être crédité pour tout produit acheté d'Astellas qui n'a pas été consommé au moment de son expiration; le montant du remboursement sera équivalent au montant le plus faible entre 100 % du prix d'achat d'origine et le prix courant.

Les demandes de remboursement du produit doivent parvenir à Astellas au plus tard 12 mois après la date d'expiration du produit. Astellas n'est pas tenue d'offrir un remboursement partiel ou intégral pour les demandes reçues après cette période de 12 mois.

Des crédits peuvent être remis dans les cas de flacons pleins ou partiellement pleins, comme l'indique le tableau ci-dessous, mais seulement les seringues pleines, les flacons pleins et les ampoules pleines de nos produits injectables seront crédités.

<b>% du produit retourné</b>	<b>Remboursement - % du montant admissible</b>
0 à 24 %	0 %
25 à 49 %	25 %
50 à 74 %	50 %
75 à 99 %	75 %
100 %	100 %

Le produit doit être retourné dans son emballage d'origine; la quantité, le code du produit, le numéro de lot et la date de péremption doivent être indiqués pour chaque retour de produit.

Ces modalités peuvent faire l'objet de modifications à la seule discrétion d'Astellas. Astellas informera les distributeurs autorisés des modifications futures qui seront apportées à ces modalités, y compris la date d'entrée en vigueur des nouvelles modalités, par l'entremise du site Web d'Astellas Pharma Canada ([www.astellas.com/ca](http://www.astellas.com/ca)).